



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE



Direction de la Communication

NEWS

# Revue de presse



Mercredi 15 Juin 2022



## Trésoreries communales, Collectivités locales et EPA : Vers une nouvelle logique comptable

Un nouveau projet portant plan comptable au profit des institutions publiques se prépare. L'annonce a été faite, hier par le ministre des Finances lors du séminaire de clôture du jumelage institutionnel entre l'Algérie et l'Union européenne. Explicite, il précise qu'un nouveau plan comptable expérimenté avec succès à la direction du budget de l'APC d'El Mouradia, les résultats obtenus, enchaîne Abderrahmane Raouya, institueront «la généralisation de ce système au niveau du réseau comptable des communes».



## Réduction des impôts : Bonne nouvelle pour les salariés

Une réduction des impôts est prévue au profit des travailleurs salariés. C'est ce qu'a annoncé hier la directrice générale des Impôts, qui a rappelé que la réforme introduite l'année dernière vise à assurer davantage de transparence et d'équité fiscales. De passage à Ennahar TV, Mme Amel Abdellatif a estimé qu'il est question aujourd'hui de réduire tant que possible la pression fiscale sur les salariés, en procédant à une révision du barème progressif de l'impôt sur le revenu global (IRG).

## Passage obligé

L'Algérie redouble d'efforts pour consolider l'éventail de ses relations économiques avec des partenaires crédibles. Elle opte pour des solutions plus pragmatiques, plus en adéquation avec les nouvelles exigences d'une intégration efficace au sein d'un système de relations mondialisé de plus en plus complexe. La mise en œuvre d'un modèle économique algérien bâti sur un redéploiement d'envergure, tant vis-à-vis de l'étranger qu' à l'intérieur du pays, est un passage obligé, pour permettre à tous les acteurs économiques, politiques et sociaux d'être en phase avec les attentes des Algériens en termes de développement durable et de conditions de vie décentes. C'est sous cet angle qu'il faut interpréter la révision du code de l'investissement, dont l'objectif est de rendre l'Algérie plus visible pour les entreprises internationales et de pallier un sous-investissement préjudiciable.



## **PROJET DE LOI SUR L'INVESTISSEMENT : Avantages et incitations en fonction de 3 régimes**

Le projet de loi sur l'investissement comprend certaines dispositions visant à encourager l'action d'investir, comme le soutiennent ses initiateurs. Trois régimes d'incitation ont été introduits dans le nouveau texte pour promouvoir l'investissement dans les secteurs prioritaires, les zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier ainsi que les investissements revêtant un caractère structurant.

L'Assemblée nationale populaire examinera bientôt le nouveau projet de loi portant sur l'investissement. La copie du gouvernement, qui a été à maintes reprises révisée, a fini par recevoir le quitus de la Présidence en attendant celui des deux Chambres de l'assemblée. Le projet de loi sur l'investissement comprend certaines dispositions visant à encourager l'action d'investir comme le soutiennent ses initiateurs. Trois régimes d'incitation ont été introduits dans le nouveau texte pour promouvoir l'investissement dans les secteurs prioritaires, les zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier ainsi que les investissements revêtant un caractère structurant.

Concernant le régime d'incitation aux secteurs prioritaires dénommé «régime des secteurs», le texte évoque des facilitations visant les investissements portant sur les domaines des mines et carrières, l'agriculture, l'aquaculture et la pêche, l'industrie, l'industrie agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique et la pétrochimie, les services et le tourisme, les énergies nouvelles et renouvelables, ainsi que l'économie de la connaissance et des TIC. **«Outre les incitations fiscales, parafiscales et douanières dans le cadre du droit commun, ces investissements peuvent bénéficier d'exonération des droits de douane pour les biens importés et de franchise de la TVA pour les biens et services importés ou acquis localement et directement liés à leur réalisation», rapporte l'APS.**

Ces investissements bénéficient également «d'exonération du droit de mutation à titre onéreux et de la taxe de publicité foncière, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné, ainsi que d'exonération des droits d'enregistrement exigibles pour les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital».

## SECTEURS PRIORITAIRES

Les investisseurs dans ces secteurs prioritaires auront, par ailleurs, accès à «l'exonération des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière, ainsi que de la rémunération domaniale portant sur les concessions des biens immobiliers bâtis et non bâtis destinés à la réalisation de projets d'investissement ou encore d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix ans à compter de la date d'acquisition».

## EXONÉRATION D'IMPÔT

L'exonération de l'impôt interviendra au titre de la phase d'exploitation et concernera l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), en plus de l'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) pour une durée de trois à cinq années à compter de la date d'entrée en exploitation. Concernant le «régime zones», le texte précise qu'il s'agit des zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier et qui sont les localités des Hauts Plateaux, du Sud et du Grand Sud.

Les investissements dans ces zones bénéficient selon les dispositions de la nouvelle loi, des incitations fiscales, parafiscales et douanières ainsi que des avantages relevant du régime des secteurs à la phase réalisation, avec en prime une exonération de l'IBS et de la TAP au titre de la phase exploitation pour une durée allant de 5 à 10 ans à compter de la date d'entrée en exploitation du projet.

Pour le troisième régime relevant des investissements revêtant un caractère structurant appelé «régime des investissements structurants», ledit projet de loi stipule qu'il s'agit des projets à haut potentiel de création de richesse et d'emploi et dont la réalisation profiterait à l'attractivité du territoire et de créer un effet d'entraînement pour l'activité économique. En sus de bénéficier des mêmes avantages que les régimes des secteurs et celui des zones, le «régime des investissements structurants» offre la possibilité de transférer «les avantages de réalisation aux contractants de l'investisseur bénéficiaire chargés de la réalisation de l'investissement pour le compte de ce dernier».

L'Etat peut également accompagner l'investissement par une prise en charge, partielle ou totale, des travaux d'aménagement et d'infrastructures nécessaires à leur concrétisation, sur la base «d'une convention établie entre l'investisseur et l'Agence agissant au nom de l'Etat et conclue après son approbation par le gouvernement».

## **ANDI : NOUVELLE DÉNOMINATION ET RECONFIGURATION**

Le projet de la loi relative à l'investissement prévoit la reconfiguration de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), dénommée désormais «Agence algérienne de promotion de l'investissement», en lui attribuant le rôle d'un véritable promoteur et accompagnateur des investisseurs», selon ce nouveau texte de loi qui devrait être présenté prochainement devant l'Assemblée nationale populaire (APN).

A cet effet, le projet de loi stipule que l'Agence nationale de développement de l'investissement, créée par l'article 6 de l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001, est dénommée désormais «Agence algérienne de promotion de l'investissement».

L'Agence, en coordination avec les administrations et organismes concernés, est chargée de «promouvoir et valoriser, en Algérie ainsi qu'à l'étranger, l'investissement et l'attractivité de l'Algérie, en relation avec les représentations diplomatiques et consulaires», propose le même texte.

L'Agence, dont le rôle se limitait auparavant au simple enregistrement et suivi des investissements et à l'octroi des avantages fiscaux et parafiscaux, a également pour mission d'informer et sensibiliser les milieux d'affaires, d'assurer la gestion de la «Plateforme numérique de l'investisseur», d'enregistrer et traiter les dossiers d'investissement et d'accompagner l'investisseur dans l'accomplissement des formalités liées à son investissement, souligne-t-on dans le même document.

Elle est chargée, en outre, de gérer les avantages, y compris ceux relatifs au portefeuille des projets déclarés ou enregistrés avant la date de publication de la présente loi, ainsi que de suivre l'état d'avancement des projets d'investissement. Par ailleurs, le projet de loi prévoit de créer, auprès de cette Agence, le guichet unique des grands projets et des investissements étrangers et les Guichets uniques décentralisés.

Selon le même texte, le guichet unique des grands projets et des investissements étrangers, à compétence nationale, est «l'interlocuteur unique chargé d'accompagner l'investisseur dans l'accomplissement de toutes les démarches nécessaires à la concrétisation des grands projets d'investissement et des investissements étrangers», précisant que les critères de qualification des grands projets d'investissement «sont fixés par voie réglementaire».

Pour leur part, les guichets uniques décentralisés sont «les interlocuteurs uniques des investisseurs au niveau local, ajoute-t-on, précisant qu'ils assurent les missions d'assistance et d'accompagnement des investisseurs, dans l'accomplissement des formalités relatives à l'investissement». Et d'ajouter que le guichet unique des grands projets et des investissements étrangers et les guichets uniques décentralisés regroupent les représentants des organismes et des administrations directement chargés de l'exécution des procédures liées à la concrétisation des projets d'investissement, la délivrance des décisions, autorisations et tout acte lié à l'exercice de l'activité en relation avec le projet d'investissement, l'obtention du foncier destiné à l'investissement et enfin le suivi des engagements souscrits par l'investisseur.

Le projet de loi d'investissement prévoit également la création d'«une Plateforme numérique de l'investisseur», dont la gestion est confiée à l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, permettant d'offrir toutes les informations nécessaires, notamment sur les opportunités d'investissement en Algérie, l'offre foncière, les incitations et avantages liés à l'investissement, ainsi que les procédures y afférentes.



## **NOMMÉ IL Y A MOINS DE QUATRE MOIS Le ministre des Finances Abderrahmane Raouya limogé**

Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, a été limogé. La décision a été annoncée hier après-midi par la présidence de la République, dans un communiqué posté sur sa page Facebook, sans donner plus de détails. «Conformément aux dispositions des articles 91, alinéa 7, et 104 de la Constitution, et après consultation du Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé, ce jour, un décret présidentiel mettant fin aux fonctions du ministre des Finances, Abderrahmane Raouya», lit-on dans ce communiqué, précisant que le chef de l'Etat a chargé le secrétaire général du ministère des Finances d'assurer l'intérim.

Ce limogeage est, pour le moins, surprenant. Et pour cause, Abderrahmane Raouya a été nommé à ce poste il y a moins de quatre mois. C'était le 17 février dernier. A l'époque, Abdelmadjid Tebboune avait également nommé Soraya Mouloudji comme ministre de la Culture et des Arts.

Ce limogeage intervient quelques jours après la note de l'Association des banques et des établissements financiers (ABEF) concernant le gel des domiciliations bancaires des opérations de commerce extérieur avec l'Espagne. En avril dernier, lors de sa rencontre périodique avec des représentants de la presse nationale, le président Tebboune avait évoqué la possibilité d'opérer un remaniement ministériel, faisant remarquer que l'objectif escompté est de «parvenir à l'efficacité dans la mise en œuvre des décisions prises en Conseil des ministres et lors des réunions du gouvernement».

«Certains ministres ont échoué dans l'exercice de leurs fonctions», avait-il fait remarquer, notant que le remaniement ministériel, «s'il devait avoir lieu, s'effectuera en fonction des résultats de chaque secteur, la norme étant le taux d'application des décisions prises lors des Conseils des ministres». Le 23 mai dernier, le chef de l'Etat avait également relevé de ses fonctions le gouverneur de la Banque d'Algérie, Rostom Fadli, et nommé à sa place Salah Eddine Taleb.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## [Le Président Tebboune met fin aux fonctions du ministre des Finances Abderrahmane Raouya](#)

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé, mardi, un décret présidentiel mettant fin aux fonctions du ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, et chargé le Secrétaire général du ministère des Finances, Brahim Djamel Kessali, d'assurer l'intérim, indique un communiqué de la Présidence de la République.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## [Amélioration de la gestion comptable des collectivités: clôture d'un jumelage Algérie-UE](#)

Le ministère des Finances et le programme d'appui de l'Union européenne (P3A) ont procédé mardi à Alger à la clôture du jumelage institutionnel visant le passage, au niveau des collectivités locales et des établissements publics administratifs, d'une comptabilité de caisse à une comptabilité en droits constatés.



## [Abdelkrim Bouzred, DG Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat : «Concrétiser le passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité en droits constatés»](#)

Le Directeur général du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat, Abdelkrim Bouzred, a affirmé ce mardi que les résultats obtenus de ce projet de jumelage institutionnel entre l'Algérie et l'Union européenne «encourage à aller de l'avant dans les diverses actions projetées visant la modernisation et la normalisation des opérations comptables du Trésor et des Finances publiques de manière générale».



## [Loi de Finances complémentaire 2022 : Une allocation chômage pour les veuves et orphelins](#)

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Youcef Cherfa, a révélé, aujourd'hui, que la « loi de Finances complémentaire allouera un montant supplémentaire de 300 milliards dinars pour prendre en charge un plus grand nombre de demandeurs d'allocation chômage ».



## [DGI Algérie : les facilités fiscales au profit des entreprises en difficulté dévoilées](#)

La Direction générale des impôts (DGI) dévoile les facilités fiscales mises au profit des entreprises en difficulté en Algérie. L'équipe Dzair Daily vous expose tous les détails à ce sujet dans ce numéro du 14 juin 2022.



## [Salaire en Algérie : vers une réduction des impôts pour soutenir le pouvoir d'achat](#)

Afin de soutenir le pouvoir d'achat, une réduction des impôts est prévue en Algérie. Dzair Daily vous dévoile tout le détail, dans les lignes qui suivent. Apprenez tout, ce 14 juin 2022. Dans le but de l'amélioration du pouvoir d'achat, une réduction des impôts pour les travailleurs algériens serait au rendez-vous en Algérie. En effet, au micro d'Ennahar TV, la directrice générale des Impôts, Amel Abdellatif en l'occurrence, s'est prononcée à propos de



## [53e FIA : L'Algérie s'ouvre au monde](#)

Développement de la sous-traitance au niveau national par l'association du plus grand nombre possible d'entreprises algériennes et l'établissement de partenariats... Dans sa 53e édition, la Foire internationale d'Alger semble réunir tous les ingrédients d'une relance efficiente de l'économie nationale.



## [L'économie ibérique touchée de plein fouet : Les aveux de la Banque d'Espagne](#)

Grogne des hommes d'affaires, malaise économique et impact direct sur l'inflation et le PIB. Le «Tout Madrid» tremble. La crise algéro-espagnole risque d'avoir des effets dévastateurs sur l'économie ibérique qui se remet très difficilement des deux années de pandémie. La Banque d'Espagne est passée aux aveux en exprimant publiquement, avant-hier, son inquiétude quant aux conséquences de la crise diplomatique avec l'Algérie.



## [Les prix du pétrole au-dessus de leur niveau du printemps 2008 :Le Brent affiche plus de 124 dollars](#)

L'Opep s'attend, par ailleurs, à une augmentation d'environ 2 millions de b/j de la demande mondiale selon un rapport qu'elle ne rendra public que le 12 juillet.



## [Le Haut Conseil islamique investit l'Économie](#)

Le président du Haut Conseil islamique (HCI) Bouabdellah Ghlamallah a appelé, lundi à Mascara, les opérateurs économiques du pays à «traiter avec les services de la finance islamique» dispensée par les banques publiques. Intervenant lors d'une conférence régionale sur la finance islamique, Ghlamallah a indiqué que le HCI appelle les opérateurs économiques à traiter avec les services de la finance islamique assurée par les banques dans les transactions contribuant à une croissance économique du pays.



## [La prochaine LFC consacrerait un budget supplémentaire pour l'allocation chômage](#)

Le nombre des inscrits et des bénéficiaires de l'allocation chômage ne cesse d'accroître. Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Youcef Chorfa, vient de dévoiler les derniers chiffres en annonçant de nouvelles mesures pour prendre en charge les chômeurs.

## قانون الاستثمار الجديد: لجنة برئاسة الجمهورية للفصل في الطعون

ص مشروع قانون الاستثمار، الذي سيعرض قريبا على المجلس الشعبي الوطني للدراسة والمناقشة، على انشاء "لجنة وطنية عليا للطعون المتصلة بالاستثمار" لدى رئاسة الجمهورية تكلف بالفصل في الطعون التي يقدمها المستثمرون. وجاء في نص مشروع القانون "تنشأ لدى رئاسة الجمهورية لجنة وطنية عليا للطعون المتصلة بالاستثمار تكلف بالفصل في الطعون التي يقدمها المستثمرون"، موضحا أن الطعون "ترسل إلى هذه اللجنة في أجل لا يتجاوز شهرين (2) ابتداء من تبليغ القرار موضوع الاعتراض، ويجب عليها أن تبت في هذه الطعون في أجل لا يتجاوز شهرا ابتداء من تاريخ إخطارها."

## BANQUE ET MARCHÉ NOIR **Taux de change du dinar**

Le dinar algérien reste en souffrance face aux monnaies étrangères sur les deux marchés de devises, officiel et parallèle. La monnaie européenne affiche une certaine stagnation depuis quelques semaines ; tandis que la monnaie américaine montre des variations à tendance haussière.

Sur le marché noir des devises du square Port-Saïd d'Alger ; le dollar américain s'échange contre 203.00 dinars algériens à l'achat et contre 205.00 dinars algériens à la vente. Une valeur qui se maintient au-dessus de la barre symbolique des 200 dinars algériens ; au même titre que l'euro, la livre sterling et le franc suisse.

La monnaie nationale reste, elle aussi, souffrante face à l'euro ; car sur le marché parallèle des devises, la monnaie européenne unique s'achète à 213.00 dinars algériens et se vend à 215.00 dinars algériens.

Les cambistes du square d'Alger échangent la monnaie du Royaume-Uni contre 247.00 dinars algériens à l'achat et contre 250.00 dinars algériens à la vente. Pour ce qui est du dollar canadien, ce dernier s'est fixé à 151.00 dinars algériens à l'achat et à 154.00 dinars algériens à la vente. Tandis que le franc suisse s'achète à 200.00 dinars algériens et se vend à 203.00 dinars algériens.

Du côté de la Banque d'Algérie ; les cotations officielles pour ce mardi 14 juin indiquent que la monnaie américaine unique s'échange contre 146.34 dinars algériens à l'achat et contre 146.35 dinars algériens à la vente. L'euro unique s'achète à 153.07 dinars algériens et se vend à 153.14 dinars algériens.

La livre sterling s'est fixée ce mardi à 178.44 dinars algériens à l'achat et contre 178.50 dinars algériens à la vente. Soit une valeur en légère baisse par rapport aux semaines passées ; où elle s'était fixée à plus de 118.00 dinars algériens.

Enfin, le dollar canadien et le franc suisse s'échangent respectivement contre 147.53 dinars algériens à l'achat et 113.46 dinars algériens à la vente et contre 113.51 dinars algériens à l'achat et 147.61 dinars algériens à la vente.

R. N.



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

 [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

 Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



[@MFinance\\_dz](https://twitter.com/MFinance_dz)



[@MFinancesdz](https://www.facebook.com/MFinancesdz)



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger